

A la mort de son père, le roi Charles X, Le prétendant légitime aux trônes de France et de Navarre et son fils Louis de France (Louis-Antoine d'Artois, duc d'Angoulême). Selon Imbert de Saint-Amand dans son ouvrage : *Les dernières années de la duchesse de Berry*, 1891 ; les légitimistes après 1830 étaient divisés en deux clans : ceux de France avec Chateaubriand, Berryer, etc... , vigoureusement *henriquistes* reconnaissaient la duchesse de Berry comme régente de France et son fils, le comte de Chambord, comme roi.

Par contre la petite cour en exil rassemblée autour du duc de Blacas ne tenait nul compte des abdications de Rambouillet ; leur attitude leur est dictée par le souci d'écartier Marie-caroline de l'éducation du duc de Bordeaux et des affaires politiques en général.

Ce ne fut qu'après la mort de Charles X que le duc de Blacas se tournant vers Louis Antoine demanda « les ordres du Roi ». Après avoir refusé plusieurs jours cette qualification royale, le prince fut convaincu par M. Billot ; ancien magistrat et conseiller de la Cour.

« Si Louis XIX n'est pas roi alors c'est à Henri V (petit fils de Charles X) de donner des ordres. »

Mais modifiant sa résolution primitive Louis XIX voulut bien être roi mais seulement *intra muros* comme le rappelle le marquis de Villeneuve.

Le prince fit part aux souverains du décès de son père sous son nom d'exil de comte de Marnes ; mais seul le duc de Modène, dans sa réponse lui donna du Sire, de la Majesté.

Le titre de Louis XIX n'était destiné qu'à empêcher toute intrigue sur le nom de Henri V. La correspondance du comte de Saint-Aulaire, ambassadeur de la Cour de France à Vienne est formelle à ce sujet : le 27 novembre 1836 il écrivait :

« Le titre de Louis XIX n'a été pris, suivant le chancelier « Metternich », que par opposition à celui de Henri V, dont il était à craindre qu'on fit un mauvais usage.

Le 2 décembre encore :

« Si il a pris dans son intérieur le titre de Louis XIX c'est seulement pour empêcher l'abus qui pourrait être fait de celui de Henri V.

Sans croire que nous avons pour cette conduite une grande reconnaissance au duc d'Angoulême et à ses conseillers, j'admets que nous aurions des chances plus fâcheuses encore à courir si la duchesse de Berry devenait l'arbitre de son parti et disposait de la personne du duc de Bordeaux.